

Conditions Générales de Vente de Walt

Préambule.....	2
1. Notre société	2
2. Les Services proposés par Walt.....	2
3. Conception de site.....	2
• Réservation des noms de domaine	2
• Hébergement de site	2
4. Sauvegarde et archivage des données	3
5. Maintenance	3
• Maintenance préventive	3
• Maintenance corrective	3
• Maintenance évolutive	3
6. Webmarketing	3
7. Propriété incorporelle	3
• Signature du site	3
• Droits d'auteur	4
• Clause résolutoire de la cession de licence	4
8. Etudes, projets, plans et maquettes	4
9. Commandes, TVA et conditions de paiement.....	4
• Commandes	4
• Modalités de paiement	4
10. Obligations du Client	4
11. Obligations de Walt	5
12. Moralité et respect des lois des règlements et des droits des tiers.....	5
13. Contenu du site - Responsabilité	5
14. Force majeure	5
15. Sous-traitance	5
16. Clause de divisibilité contractuelle	6
17. Clause d'intégralité	6
18. Durée du contrat - Entrée en vigueur	6
19. Résiliation du contrat ou clause de sortie.....	6
20. Modification des Conditions Générales de Vente.....	6
21. Litige et compétence d'attribution.....	6

Préambule

Les éléments décrits dans le préambule font partie intégrale des conditions générales de ventes. Les parties déclarent savoir que le fonctionnement du réseau mondial Internet repose sur la coopération entre les opérateurs des différents réseaux du réseau sans qu'il n'y ait aucune obligation de fourniture ou de qualité de fourniture entre eux. Les réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres. Nul ne peut garantir le fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 (art. 34), le CLIENT dispose d'un droit permanent d'accès, de modification, de rectification et de suppression relatif aux informations le concernant.

1. Notre société

La SARL (Société À Responsabilité Limitée) Walt est une société de droit Français au capital de 4 000 euros dont le Siège est situé au 15 route des Vernes - 74370 Argonay, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés d'Annecy sous le n° 812 269 785, et représentée par Martin Fournier-Bidoz et Alexandre Schmitz.

Dans les présentes conditions générales de vente, la SARL Walt est dénommée « Walt » et le client ou le prospect « le CLIENT ». Les présentes conditions générales de vente sont ci-après dénommées « les Conditions Générales » ou « CGV ».

2. Les Services proposés par Walt

Cette liste n'est pas exhaustive et est appelée à évoluer en fonction des demandes de la clientèle :

- Conception, création et réalisation de sites Internet, d'applications ou sites mobiles pour les entreprises, les associations, les institutions et collectivités publiques ou les particuliers.
- Maintenance des sites Internet et applications créés par Walt ou par d'autres fournisseurs.
- Optimisation de la visibilité naturelle des sites créés par Walt ou par d'autres fournisseurs dans les moteurs de recherche.
- Configuration d'outils d'analyse statistique de la fréquentation et relevé des indicateurs clés de performance des sites créés par Walt ou par d'autres fournisseurs.
- Gestion d'outils liés aux prestations de webmarketing : veille stratégique, analytique, emailing, référencement, campagnes de publicités en ligne, etc.
- Études et rapports stratégiques, audits, et conseils en communication digitale.
- Formations sur des outils multimédia, logiciels, gestion de base de données.

3. Conception de site

Il est convenu entre les parties que Walt et le CLIENT procéderont à la rédaction d'un document qui précisera les besoins du CLIENT et décrira les caractéristiques du site, ses fonctionnalités, le style de la ligne graphique, les logiciels utilisés. Une maquette graphique du site sera présentée avant réalisation. Les observations devront être faites par écrit à Walt qui s'engage à effectuer les corrections nécessaires.

Walt s'engage à réaliser les pages du site du CLIENT, sur la base de l'ensemble des éléments visuels et textes que le CLIENT fournira (textes sous forme numérique impérativement). Toute autre demande non prévue sera soumise à étude et fera l'objet d'un coût supplémentaire.

Walt n'a aucune obligation de résultats quand au référencement du site de son CLIENT dans les moteurs de recherche.

• Réservation des noms de domaine

Walt effectuera, sur demande, pour le compte du CLIENT toutes les démarches de réservation de noms de domaine auprès des organismes compétents.

Le CLIENT devra régler à son échéance l'intégralité des droits exigibles pour l'acquisition ou le renouvellement du ou des noms de domaines précédemment désignés. Walt n'agira qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès d'un bureau d'enregistrement. Le CLIENT doit avoir effectué préalablement une recherche d'antériorité qui a pu vérifier que le ou les noms de domaine sélectionnés ne sont ni une marque déposée, ni une dénomination sociale, ni une enseigne, ni toute autre dénomination ayant une antériorité, qu'il est titulaire d'un droit de propriété ou d'une licence sur le ou les noms de domaine choisis. Le CLIENT décharge Walt de toute responsabilité à ce titre.

Le CLIENT est responsable des démarches de renouvellement du ou de ses noms de domaines.

• Hébergement de site

Walt fait appel à une société spécialisée dans l'hébergement de sites Internet pour héberger le site du CLIENT. Le CLIENT devra régler à leurs échéances l'intégralité des droits exigibles pour l'hébergement de son site Internet. Walt ne peut en aucun cas fournir d'autres garanties que celles fournies par la société d'hébergement. Par l'acceptation de ce contrat, le CLIENT accepte également le contrat de la société d'hébergement. Aucune compensation ne sera octroyée en cas de panne du serveur ou de perte de données. Walt pourra en cas de problème sur le site, rétablir la dernière sauvegarde du site ou de la base de donnée effectuée à la demande expresse du CLIENT. La responsabilité de la gestion du serveur relève de la société d'hébergement. Le CLIENT

déclare faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter d'introduire un virus ou autre système informatique néfaste sur le serveur loué. Walt décline toute responsabilité en cas d'infection du serveur par le CLIENT. Si le CLIENT ne désire pas renouveler son hébergement, il est tenu de le faire savoir à Walt, 1 mois avant la date du renouvellement de l'hébergement.

4. Sauvegarde et archivage des données

Tous les documents ou éléments de fabrication remis par le CLIENT doivent être repris à la diligence de celle-ci. Sauf clause contraire, Walt n'est pas tenu de conserver, au-delà d'un mois après la mise en ligne ces éléments de fabrication. Le CLIENT devra sauvegarder l'ensemble des textes qu'il apportera à son site et ce, par le biais d'un logiciel de traitement de texte, la sauvegarde de la base de données ou à un autre moyen s'il le désire. Walt ne peut être tenu pour responsable en cas de perte de ces derniers. Un dysfonctionnement survenant juste avant une sauvegarde pourrait entraîner la perte des textes insérés depuis la dernière sauvegarde. Aucune responsabilité de Walt ne pourra enfin être retenue en cas de perte desdites données ou en cas de mauvais fonctionnement du site du CLIENT lorsque cette perte ou ce dysfonctionnement aura été occasionné par un usage non conforme du site ou par un cas de force majeure. Une sauvegarde sera effectuée par Walt dès la mise en ligne du site. Pour les sites administrables, il reviendra au CLIENT de sauvegarder ses propres modifications. Walt ne peut être tenu responsable d'une défaillance de l'hébergement, d'attaque de piratage du site qui pourraient causer un dysfonctionnement du site ou la perte de donnée.

5. Maintenance

La maintenance du site peut également être assurée par Walt. Cette prestation devra faire l'objet d'un ou plusieurs devis et d'une facturation. La maintenance est de trois ordres :

- **Maintenance préventive**

Walt s'engage à assurer la maintenance technique préventive qui consiste à gérer les mises à jour et les extensions de sécurité du Système de Gestion de Contenus (traduction de CMS pour « Content Management System ») concernant les composants, les modules et les extensions (également appelés « plugins »). Ces opérations de mise à jour du CMS et de ses extensions doivent être distinguées avec les procédures de migration vers de nouvelles versions qui ne sont pas prises en compte dans le cadre de ce contrat,

et qui devront faire l'objet d'une étude préalable et d'un devis ou d'un bon de commande spécifique.

- **Maintenance corrective**

Walt s'engage à assurer les corrections techniques à apporter au site concernant les éventuelles anomalies de fonctionnement du site et notamment le bon fonctionnement des installations. Cette maintenance corrective est en complément de la maintenance préventive et est basée en général sur un contrat de 12 mois. Au même titre que la maintenance préventive, elle pourra être renouvelée sur simple demande écrite à Walt pour les années suivantes.

- **Maintenance évolutive**

Walt peut assurer pour le CLIENT une maintenance évolutive, également appelée mise à jour de contenus, consistant à l'ajout de textes d'actualités, modification régulière d'images ou de bannières, ajouts de produits marchand, ajout de photos dans une galerie d'images, ajouts et modifications dans le cadre de prestations de suivi annexes... Si les parties décident d'opter pour une maintenance évolutive, elles s'engagent à s'entendre sur un devis indépendant des présentes dispositions ou sur un descriptif détaillé comprenant les détails techniques et la périodicité de la maintenance requise ainsi que son coût. Cette maintenance ne prend pas en charge des modifications concernant les programmes informatiques (ajouts de fonctions, composants ou modules au site, développements additionnels non prévus au cahier des charges initial) ou le design graphique (réfection de logo, création d'images non prévu au contrat.)

6. Webmarketing

Les prestations liées au Webmarketing (webmarketing stratégique, création de trafic, analyse de performance, fidélisation), c'est-à-dire à l'ensemble des techniques marketing et publicitaires utilisées dans un environnement Internet, font l'objet de Conditions Spécifiques de Ventes présentées dans le recueil des Conditions Spécifiques des Contrats Webmarketing.

7. Propriété incorporelle

- **Signature du site**

Les coordonnées de Walt figureront en « signature sur le site » mais celles-ci peuvent être retirées à tout moment à la demande de Walt. Notamment, le CLIENT qui souhaite faire modifier le site devra en informer Walt afin que celui-ci puisse décider s'il souhaite ou non laisser ses coordonnées sur le site modifié. Le Client autorise Walt, or clause de confidentialité spécifique, à utiliser son nom, sa raison sociale, son logo et le nom de son site afin de promouvoir les actions commerciales de Walt.

• Droits d'auteur

Les textes ou documents transmis pour l'élaboration du site et sa mise à jour sont la propriété exclusive de leurs auteurs et ne peuvent être réutilisés même à titre non public et non commercial qu'avec l'accord écrit de l'auteur concerné.

Le CLIENT n'est pas propriétaire des installations (Data center, Réseau, Serveurs, Disques durs..) ni des logiciels mis à sa disposition pour l'utilisation des services pendant la durée du contrat.

Walt cède à titre exclusif au CLIENT une licence pour une exploitation sur tout réseau de télécommunication, national ou international, privatif ou ouvert, tels que l'Internet, les intranets ou extranets, tous droits de reproduction, de représentation et d'adaptation du site Internet dans son ensemble et des éléments qui le composent. La licence est accordée au CLIENT pour la durée légale de la protection des droits d'auteurs. Cette cession est accordée de manière à garantir à son bénéficiaire une jouissance paisible du site Internet qui lui est destiné sans pouvoir la céder, la concéder à des tiers sans l'accord express de Walt. La cession de licence est expressément soumise au paiement du prix des présentes bases contractuelles et plus généralement à leur bonne exécution.

• Clause résolutoire de la cession de licence

Si pour une raison quelconque le présent contrat venait à être résilié avant son terme ou si le CLIENT faisait directement ou indirectement un usage illicite, immoral ou contraire aux lois et règlements ou aux bonnes moeurs des droits qui lui sont cédés, la présente cession de licence serait révoquée de plein droit, huit jours (8 jours) après l'envoi d'une mise en demeure demeurée infructueuse. Dans ce cas, Walt retrouverait ses droits sur l'oeuvre créée et aucun dommage et intérêt ne sera dû au CLIENT fautif.

8. Etudes, projets, plans et maquettes

Les études, projets, plans et maquettes émanant de Walt restent sa propriété, et ne peuvent faire l'objet d'une cession ou d'un transfert et ne peuvent être communiqués, reproduits ou exécutés, même partiellement de quelque façon que se soit sans notre autorisation écrite. Les documents de toute nature établis par nos services restent la propriété de Walt et doivent être rendus sur simple demande.

9. Commandes, TVA et conditions de paiement

• Commandes

Un devis sera établi afin de fixer les conditions essentielles d'un éventuel contrat futur entre les parties. Toute commande devra être validée

expressément par écrit en datant, signant et tamponnant le dit devis. Celui-ci fera alors office de commande officielle.

• Modalités de paiement

Le prix stipulé est payable de la manière suivante :
- Acompte de 50% à la signature du présent contrat. - 50 % à la mise en ligne du projet - Le solde de la commande doit être réglé à compter de la date de mise en ligne, sauf accord préalable écrit de Walt. La commande ne sera pas validée avant paiement de l'acompte. Conformément à la loi 92-1442 du 31/12/92, tout défaut de paiement aux échéances convenues entre les parties entraînera l'application d'une pénalité de retard calculée sur la base des sommes impayées majorées de 5 fois le taux d'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité jusqu'à la date du règlement sans formalité ni mise en demeure préalable. En cas de non règlement des factures à l'échéance convenue, le CLIENT devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 20% du montant des factures impayées et ce, sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient lui être dus. Walt se réserve également le droit de suspendre la diffusion du site jusqu'à complet règlements des sommes dues. En application de la loi n°80-335 du 12 mai 1980, il est expressément précisé que l'acheteur ne pourra disposer des services qu'après paiement complet de ces services.

10. Obligations du Client

Le CLIENT s'oblige à :

- Fournir à Walt l'ensemble des documents et données devant être intégrés dans le site,
- À répondre dans un délai suffisamment court aux demandes d'informations complémentaires, en cas contraire le non-respect des délais de livraison ne saurait être imputable à Walt,
- Être titulaire d'un droit de propriété ou d'un droit d'utilisation ou de licence des marques, brevets, logiciels utilisés ou cités sur le site,
- Être titulaire d'un droit de propriété ou d'utilisation des oeuvres artistiques, de l'esprit, des dessins, graphiques, logos, musiques, photographie ainsi que tous les droits de propriété incorporelles ou intellectuelles pouvant porter sur les données.
- S'engager expressément à assurer lui-même l'ensemble des formalités obligatoires à accomplir auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) notamment concernant la protection des données personnelles collectées.

- Collaborer avec Walt à la réalisation du site en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par Walt, notamment un accès FTP au serveur du site et un accès à la base de données qui sera utilisée si l'hébergement n'est pas compris dans la prestation.
- Ne pas faire des offres aux personnels, collaborateurs ou partenaires en relation avec Walt ou avec l'un de ses sous-traitants, ou de le prendre à son service sous quelque forme que ce soit et ce pendant la durée du présent contrat ainsi que durant l'année suivant son expiration.

11. Obligations de Walt

Walt s'oblige à :

- Harmoniser l'apparence du site de manière à ce qu'il ait une présentation constante quelque soit le navigateur utilisé - sur les versions les plus récentes,
- Procéder à l'enregistrement du/des noms de domaines du CLIENT sous réserves des disponibilités, le CLIENT le déchargeant de toute responsabilité au regard du droit des marques, Walt n'étant pas habilité ni structuré pour réaliser des recherches d'antériorité,-
- Effectuer des tests avant la mise en ligne du site.
- Ne pas faire des offres aux personnels, collaborateurs ou partenaires en relation avec le CLIENT ou avec l'un de ses sous-traitants, ou de le prendre à son service sous quelque forme que ce soit et ce pendant la durée du présent contrat.

12. Moralité et respect des lois des règlements et des droits des tiers

Si le CLIENT présente sur son site des éléments immoraux, en apparente violation des lois, règlements ou des droits des tiers, Walt a la possibilité d'interrompre immédiatement sa prestation. Dans les cas graves (pédophilie, trafic ou vente de produits ou substances illégales ou de marchandises interdites ou hors commerce...), Walt du site concerné aura la possibilité sans délai d'avertir les services de police et cela sans qu'aucune demande d'indemnité ou de dommages et intérêts ne puisse lui être réclamée sous quelque forme que ce soit. Les sommes dues au titre du présent contrat seront alors immédiatement exigibles. En cas de litige sur l'appréciation des faits ayant donné lieu à l'arrêt de l'exécution du présent contrat, le CLIENT s'adressera au juge des référés afin que soit éventuellement ordonnée la reprise de l'exécution des présentes bases contractuelles après contrôle par l'autorité judiciaire.

Même en cas de mise en conformité du CLIENT, Walt pourra refuser de poursuivre ses relations contractuelles avec le CLIENT sans qu'aucune

demande de dommages et intérêts ne puisse être réclamée par le CLIENT, et sans qu'il puisse y être contraint. Les parties rappellent à cet égard qu'elles établissent les présentes bases contractuelles sur la base de rapports de confiance mutuelle et qu'en cas de violation de la moralité, des lois ou des droits des tiers, la rupture de confiance justifie un arrêt immédiat et définitif des relations contractuelles existantes entre les parties lesquelles ne pourront être renouées qu'avec l'accord express des deux parties et sur des bases contractuelles nouvelles.

13. Contenu du site - Responsabilité

Lorsque le CLIENT a la possibilité de modifier lui-même tout ou partie du contenu de son site en temps réel, il engage seul sa responsabilité par rapport aux lois en vigueur concernant la légalité du contenu. En aucune façon il ne peut être opposé à Walt une quelconque responsabilité en cas de modification de contenu du site par le CLIENT ou un tiers. Il ne pourra en outre n'être demandé aucune réparation et dommages et intérêts au titre d'un éventuel préjudice moral et financier subit. En outre, le CLIENT déclare connaître la nature et la complexité du réseau Internet et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponses pour consulter, interroger ou transférer des informations. De même le CLIENT reconnaît que les données circulant sur Internet ne sont pas à l'abri de détournement éventuels. De ce fait, les communications de mots de passe, code confidentiel et d'une manière générale de toutes informations qu'il juge confidentiel sont faites à ses risques et périls. Le CLIENT est seul responsable des données qu'il consulte, interroge et transfère sur Internet, étant précisé que ces données peuvent être réglementées en terme d'usage ou être protégées par un droit de propriété.

14. Force majeure

Walt n'est pas responsable en cas de force majeure et notamment en cas de défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grèves, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics ou privés.

15. Sous-traitance

Walt se réserve le droit, sans préavis et ni indemnité, de sous-traiter tout ou partie des Services à un tiers. Si tel est le cas, tout sous-traitant engagé par Walt détient la propriété intellectuelle sur ses codes, ses logiciels et ses créations fournis. Walt s'assure d'en obtenir le droit

d'utilisation pour les Services qu'il fournit au CLIENT.

16. Clause de divisibilité contractuelle

Si l'une des clauses du présent contrat était contraire à une loi d'ordre public nationale ou internationale, seule la clause en question sera annulée, le contrat demeurant valable pour le surplus. Les parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

17. Clause d'intégralité

Il est convenu que le présent contrat renferme toutes les conditions et obligations que les parties ont adoptées, et qu'il ne peut pas être contredit ni complété par des déclarations ou des documents antérieurs. Ce contrat se substitue à tout autre document qui aurait pu être signé antérieurement ou échangé entre les parties à une date précédant la conclusion du présent accord.

18. Durée du contrat - Entrée en vigueur

Création du site : Le présent contrat est signé pour une durée qui court du jour de la signature des présentes bases contractuelles pour expirer à la fin du mois de la mise en ligne du site.

Maintenance du site : Les présentes conditions sont valables pour une durée précisée sur le devis stipulant l'offre de maintenance faite au CLIENT.

19. Résiliation du contrat ou clause de sortie

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée par les parties, généralement précisée sur le devis proposé au CLIENT. À l'issue de la durée fixée précédemment, les parties seront libérées de leurs obligations respectives. L'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception sans préavis. Si le CLIENT se rétracte et ne veut pas continuer sa commande, alors que celle-ci est en cours de réalisation, un minimum de facturation sera appliqué en fonction du travail de recherche et d'élaboration effectué par Walt. L'acompte perçu après la signature devis ou du bon de commande, sera déduit du montant total à régler. Il ne sera en aucun cas remboursé, même si les frais de recherches et d'élaboration sont inférieurs à son total.

20. Modification des Conditions Générales de Vente

Walt se réserve la possibilité, à tout moment, de modifier en tout ou en partie les Conditions Générales de Vente. Les clients sont invités à

consulter régulièrement les CGV afin de prendre connaissance des changements apportés.

21. Litige et compétence d'attribution

En cas de litige entre les parties, celles-ci s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable. En cas d'échec d'une solution négociée les parties conviennent expressément d'attribuer compétence exclusive aux tribunaux compétents sis Annecy.

Date, Nom, Prénom, Signature :